



### **III. Les perspectives EcoQuartier 2012**

**L'année 2011 a été riche en échanges, rencontres et productions grâce à l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche EcoQuartier (élus, services techniques des collectivités, partenaires, ministère et services déconcentrés...) et à la dynamique entretenue au sein du Club National EcoQuartier.**

En 2012, le Club National EcoQuartier va s'élargir pour accueillir les collectivités ayant candidaté à l'appel à projets 2011, portant ainsi le nombre de collectivités membres de 160 actuellement à plus de 500. La démarche EcoQuartier doit donc évoluer en 2012 pour chercher à mieux encourager, garantir et pérenniser les projets EcoQuartiers à travers :

- L'animation du Club National EcoQuartier 2012 pour faire vivre le réseau.
- La mise en place d'un « label » EcoQuartier.
- La valorisation des EcoQuartiers, *via* notamment des actions de communication grand public.

## **1. Le Club National EcoQuartier 2012**

Le Club National EcoQuartier 2012 va s'articuler autour de trois axes :

- La mise en réseau et le partage.
- La production et l'innovation.
- La formation.

### **La mise en réseau des membres et le partage des pratiques locales**

Le Club National EcoQuartier aura pour premier objectif **d'intégrer ses nouveaux membres** à travers des **séminaires d'accueil** et de travail pour présenter le fonctionnement du club 2012, les outils (publications, rapports) mis à disposition et les événements (groupes de travail, conférences, formations) organisés.

Trois sessions de séminaire seront proposées aux collectivités durant le premier trimestre pour atteindre une participation optimale permettant l'échange et la réflexion.

Afin de développer l'esprit de réseau et de partager les pratiques locales, plusieurs **conférences-visites** seront organisées dans l'année sur des thématiques clés intéressant les collectivités membres :

- Au niveau national, deux conférences autour des deux Grands Prix Nationaux EcoQuartier (Nancy et Roubaix) et des visites des projets d'aménagement, seront organisées.
- Au niveau local/régional, plusieurs conférences seront organisées par les services déconcentrés de l'Etat.

**Des journées d'échanges** pourront également être mises en place pour faire connaître et partager la démarche EcoQuartier française, valoriser les projets développés au niveau national et les compétences associées et promouvoir des échanges de bonnes pratiques et de savoir faire avec des partenaires européens.

Ces journées pourront ainsi s'adresser au-delà des membres du Club, à des professionnels, des partenaires et des acteurs européens voire internationaux.

Ces journées pourront être l'occasion de partager les avancées et les outils du Club EcoQuartier en France, d'échanger sur des retours d'expérience de réalisations françaises et internationales et de présenter l'avancement de la mise en place du « label EcoQuartier ».

## La production de méthodologies et d'outils

Le Club National EcoQuartier a pour vocation de **créer ou de capitaliser la méthodologie et les outils nécessaires** afin de les mettre à disposition de ses membres.

Lors du premier trimestre 2012, la priorité sera donnée à **la finalisation des productions initiées en 2011** avec la publication d'une série de 6 guides issus des groupes de production.

Plusieurs thématiques continueront donc d'être développées sur 2012 et de nouveaux groupes de production pourront être lancés au deuxième semestre. A l'instar de 2011, ces groupes pourront associer des collectivités membres et des experts et partenaires techniques.

## La formation aux pratiques d'aménagement durable

Des formations seront proposées aux collectivités sur des thèmes leur permettant de monter en compétence dans la conception et la gestion de leurs projets d'EcoQuartier.

## **2. L'approfondissement et la structuration du « label » EcoQuartier**

Le **Secrétaire d'Etat au Logement, Benoist Apparu, avait lancé le 19 janvier 2011 une réflexion ouverte sur l'opportunité de mettre en place un label EcoQuartier.**

Dans la lignée du Grenelle Environnement, le ministère a choisi d'aborder la question du label EcoQuartier à travers une large concertation, invitant l'ensemble des acteurs concernés (publics, privés, ONG, etc.) à **participer à la réflexion et à co-construire la préfiguration de ce que pourrait contenir le label, au sein d'un Comité de Préfiguration.**

Ce Comité qui s'est réuni lors de trois séminaires au cours de l'année 2011 a abouti à plusieurs éléments de consensus présentés en synthèse.

En particulier, il a été mis en avant que le label EcoQuartier devait répondre à trois finalités :

- **Encourager** les projets d'aménagement durable en étant flexible et éviter toute normalisation des projets en se prêtant à la territorialisation ;
- **Garantir** la qualité des projets en s'appuyant sur des critères minimaux à respecter ;
- **Pérenniser** la démarche en faisant levier sur les politiques de développement territorial.

Afin de répondre aux trois finalités identifiées, le label doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs fondamentaux :

- Un **accompagnement pédagogique** (méthodologie, ingénierie, financements) ;
- Une **évaluation et un suivi** par une structure neutre (nationale et locale, pluridisciplinaire)... ;
- ...sur **la base d'un référentiel**, donnant une « définition » à l'échelle nationale, mais dont les objectifs et les engagements sont nécessairement à territorialiser ;
- Tout en restant cohérent avec l'ensemble des outils de l'aménagement existants.

En ce qui concerne le portage de la démarche, si la participation de l'Etat a été jugée incontournable, la présence de partenaires diversifiés est également fortement souhaitée.

**Trois scénarios de label EcoQuartier ont émergé** et ont été développés au travers de la concertation :

- **Un scénario qui privilégie l'encouragement des collectivités à entrer dans la démarche** : un label de type « **charte** » consisterait en la contextualisation et la signature d'une charte par les porteurs de projet adaptée au contexte local. Des activités de sensibilisation et d'animation de réseau viennent appuyer l'ensemble de la démarche.
- **Un scénario qui privilégie la distinction de la qualité** : un label de type « **qualification** » permettrait l'évaluation des opérations par une structure externe et indépendante, qui garantirait ainsi la qualité des projets labellisés.
- **Un scénario qui accompagne et soutient l'ambition et la contextualisation des enjeux Grenelle** : un label de type « **contrat** » ciblerait les projets les plus ambitieux et innovants en termes de développement durable, à travers la signature d'un contrat cadre entre la structure porteuse et la collectivité intéressée et des contrats spécifiques impliquant les précédents signataires ainsi que d'autres acteurs de l'opération.

Un consensus s'est dessiné sur un scénario à l'issue du comité de relecture du projet de rapport public qui sera remis aux ministres en fin d'année 2011. Ce scénario final consisterait à articuler les scénarios précédents pour permettre une « **démarche progressive** » :

**Donner de l'importance à la phase de « lancement du projet »** : les porteurs de projet devront signer une **charte**, contextualisant de manière volontaire leur adhésion à la démarche, en indiquant comment leur projet répond au cahier des charges d'un EcoQuartier.

**Accéder au label** : les collectivités qui souhaiteraient voir leur projet labellisé s'engageraient dans une démarche bilatérale plus poussée pour soumettre leur dossier à la structure partenariale chargée de faire l'expertise et le suivi de ces projets.

Un nouveau palmarès distinguerait, parmi les EcoQuartiers labellisés, les opérations les plus ambitieuses. L'action EcoQuartier doit aussi être un laboratoire de l'innovation : en parallèle, un « cluster EcoQuartier Innovation » encouragerait les innovations les plus prometteuses.

En 2012, il s'agira de mettre en place la labellisation conformément aux orientations qu'aura retenues le ministre sur la base du rapport public. La création du label passera par une phase de test de 4 à 6 mois auprès de villes, membres du Club EcoQuartier et sélectionnées pour leur caractère exemplaire. Dans le même temps, une étude plus poussée sur le rôle et la composition de la structure porteuse sera menée.

### **3. Le rayonnement EcoQuartier**

Afin de respecter ses missions et ses engagements, visant à promouvoir le développement durable et étendre les pratiques d'aménagement durable ainsi que la culture urbaine, le ministère mettra en place dès 2012 une communication grand public pour permettre aux habitants de s'approprier les ambitions des EcoQuartiers. Elle comportera un volet spécifique vers les scolaires, en relation avec l'Education Nationale, les collectivités et les partenaires du ministère.

Pour démontrer la qualité des projets français à l'international, le réseau des ambassades sera également mobilisé pour proposer aux délégations étrangères dès 2012, des visites d'EcoQuartiers français.



## **IV. Les partenaires**

## ADEME

**A D E M E**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

L'association de l'ADEME à la mise en œuvre du Plan Ville durable s'inscrit dans la continuité du contrat d'objectifs Etat-ADEME 2009-2012, relatif notamment à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, signée le 20 janvier 2009. Cette collaboration vise en particulier à soutenir, aux différentes échelles opérationnelles, les actions des collectivités. Les modalités de la participation de l'ADEME au Plan Ville durable sont multiples, autant sur le volet EcoQuartier que sur le volet EcoCité, en rapport avec la stratégie développement durable de la Ville de l'Agence.

*Pour en savoir plus :* [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)



L'association de la Caisse des Dépôts à la mise en œuvre du Plan Ville Durable s'inscrit dans les priorités de son plan stratégique Elan 2020 et dans son axe de développement sur la ville durable. Elle constitue le prolongement de la démarche expérimentale qu'elle mène depuis 2009 en accompagnant désormais 27 projets d'EcoQuartiers à un stade amont de leur conception. Elle vise aujourd'hui à soutenir avec le MEDDTL 3 projets d'EcoQuartiers supplémentaires ayant un potentiel d'investissement.

*Pour en savoir plus :* [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

## Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)



L'association du CSTB à la mise en œuvre du Plan Ville durable s'inscrit dans la logique du volet de son programme de recherche intitulé « Du quartier à la ville durable » en cohérence avec l'engagement 49 du Grenelle qui prévoit le développement des EcoQuartiers.

Cette collaboration vise notamment à participer à l'animation du club opérationnel, à apporter son appui scientifique sur les questions d'évaluation et leur traduction en termes d'indicateurs, à assurer une coordination technico-scientifique pour garantir une cohérence d'ensemble aux travaux menés sur les EcoQuartiers.

*Pour en savoir plus : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)*

## **L'Union Sociale pour l'Habitat (USH)**



Les organismes HLM ont été depuis longtemps précurseurs de l'approche « Logement social, aménagement durable et EcoQuartiers » : par une action persistante de réhabilitation thermique de leur parc (depuis les années 70), puis en menant à bien les projets de renouvellement urbain sur les quartiers les plus sensibles, mais également dans leur fonction d'aménageur pour certains.

La concertation et la recherche de l'implication des habitants dans les projets font aussi partie de leur expérience et de leur culture, de longue date. Au près des collectivités, comme aménageurs parfois, comme constructeurs presque toujours, les organismes de logement social sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la conception et de la réalisation de la plupart des EcoQuartiers.

*Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)*